



CISTUDE' Info

Les actualités de Nature Environnement 17

DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

[Actualité sur le projet éolien Oléron](#)

[Innov'ia et son dirigeant condamnés à la suite de plaintes de NE17](#)

[La Rochelle : NE17 pointe une antenne](#)

[La Fabrique des Pandémies](#)

[Quand la technologie sert l'écologie : des chauves-souris équipées de GPS](#)

[Oiseaux forestiers](#)

[Améliorer la connaissance de l'avifaune forestière en Poitou-Charentes](#)

[Fiche espèces](#)

[Les musaraignes](#)

[Appel à bénévoles](#)

[Caractérisation des mares de Charente-Maritime](#)

[Prospection de la Cistude d'Europe en sortie d'hivernage](#)

[Adhésion 2023](#)

Actualité sur le projet éolien Oléron

Malgré un choix de localisation sans planification à la bonne échelle (celle de la façade atlantique), ni respect des engagements pris pour protéger les sites Natura 2000, l'État poursuit la conduite du projet. L'État engage une « concertation continue » avec différents groupes de travail dont un dédié à l'environnement auquel les associations de protection de l'environnement sont invitées à participer. Pour le moment tout au moins, cette concertation ne répond pas à nos attentes : les informations diffusées sont uniquement méthodologiques, sans contenu concret en particulier des résultats même provisoires des études conduites, alors même que les associations attendent une parfaite transparence sur les connaissances acquises, à venir, manquantes et un dialogue constructifs avec les différents intervenants.

L'État a confirmé le choix de la zone retenue malgré le classement en Zone de Protection Spéciale et ce sans connaissance des résultats de l'étude d'impact, ce qui ouvre la voie à des contentieux juridiques. Ceux-ci sont d'ores et déjà engagés par les associations NE 17 et Oléron environnement.

Le calendrier du projet est précisé : conduite des études environnementales 2023-2025, désignation du constructeur lauréat début 2024, mise en service du parc 2030 ([voir Lettre d'information du projet n°1](#)).

L'État et RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité français) doivent mettre à disposition du public sur le site www.eoliennesenmer.fr la totalité des infos disponibles : comptes-rendus du comité scientifique éolien du Conseil Maritime de Façade (CMF), de la commission spécialisée du CMF, résultats d'études disponibles, partiels et définitifs, toutes informations utiles aux publics...

Les premiers comptes-rendus des réunions d'octobre (commission spécialisée du CMF) et décembre (Conseil scientifique) sont en ligne sur le site.

Deux appels d'offres sont en cours :

- [État initial environnemental](#) (marché attribué) conduit par l'Etat. Le lauréat du projet de parc éolien, après sa désignation, prendra la suite pour les études d'impact qui accompagneront la demande d'autorisation.
- [Appel à candidature pour le parc éolien](#), avec un [rectificatif](#)

RTE conduit les études environnementales et concertation concernant les réseaux et les postes de transfert de manière à préciser progressivement le tracé de moindre impact et doit transmettre toute info utile afin de conduire une concertation permettant de définir progressivement le tracé des réseaux et postes de transformation optimal au regard des contraintes environnementales.

Les contenus de ces informations seront diffusés et feront l'objet de discussions et d'échanges lors de la prochaine réunion du groupe de travail qui devrait se tenir en mars ou avril.



Innov'ia et son dirigeant condamnés à la suite de plaintes de NE17

La société INNOV'IA, installation classée pour l'environnement (ICPE) sur la commune de La Rochelle, est spécialisée dans le façonnage industriel de poudres et d'ingrédients pour l'industrie agroalimentaire, la cosmétique, l'industrie pharmaceutique et la chimie fine.

Depuis des années, la société a multiplié les atteintes à l'environnement. Dès 2015, INNOV'IA s'est agrandie en omettant de demander les autorisations nécessaires à l'Inspection des Sites Classés (DREAL). De même, pour accroître illégalement sa consommation en eau, l'industriel a réalisé son propre forage dans la nappe phréatique en omettant de le déclarer. Les pompages ont été si importants qu'ils ont occasionné des remontées d'eaux salines dans la nappe souterraine, entraînant des conséquences irréversibles sur les eaux de la nappe.

Depuis, les atteintes environnementales n'ont jamais cessé :

- Octobre 2016 et septembre 2017 : la société a pollué le réseau d'eaux pluviales de la CDA de La Rochelle à l'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz irritant et asphyxiant, létale après 15 minutes d'exposition. En réponse, Monsieur le Préfet a interdit à Innov'ia de rejeter ses eaux pluviales dans le réseau communal, mesure inédite dans le département ;
- En février 2020 : non-respect des valeurs limites d'émission toxiques dans ses rejets d'eaux industrielles (DCO, DBO, chlorures ...) ;
- Depuis 2017 : une consommation en eau arrivant jusqu'au triple des volumes autorisés augmentant de fait les pollutions des eaux ;

Toutes ces années, NE17 s'est efforcée de surveiller et d'alerter sur cette exploitation au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

En parallèle, **NE17 a déposé quatre plaintes** devant le Procureur du Tribunal de La Rochelle, en 2018, 2019, 2020 et 2021, toujours pour des infractions distinctes. La persévérance de notre association a été récompensée puisque Monsieur le Procureur a finalement décidé de déclencher des poursuites pénales contre la société Innov'ia, personne morale, mais également contre son dirigeant en son nom propre, Monsieur Alain Grizeau.

Les prévenus ont ainsi été poursuivis pour quatre infractions, concrètement, pour ne pas avoir respecté les normes incendies (distance de stockage, hauteur de stockage), pour les rejets polluants de sulfure d'hydrogène dans le réseau d'eau public et pour non-respect des valeurs limites d'émission toxiques des rejets d'eaux industrielles.

A l'audience correctionnelle d'octobre dernier, où NE17 était partie civile, l'exploitant reconnaissait les infractions tout en tentant d'en décharger la responsabilité sur des salariés. Il demandait également au Tribunal de ne pas diffuser la condamnation. Présente à l'audience, une inspectrice des Installations classées faisait part aux juges du comportement problématique et récurrent de cette industrie et de la persistance des infractions malgré un contrôle récent en septembre 2022.

Le 24 novembre 2022, le Tribunal correctionnel a finalement condamné la société Innov'ia au paiement d'une amende de 50.000€ dont 20.000€ avec sursis pour les 3 délits ainsi que 3.000€ pour la contravention.

Reconnaissance de son implication personnelle, le dirigeant a lui été condamné au paiement d'une amende de 20.000€ dont 10.000€ avec sursis pour les 3 délits et 1.000€ pour la contravention. La constitution de partie civile de NATURE ENVIRONNEMENT 17 a été accueillie et son préjudice a été indemnisé à hauteur de 8.000€.



Site Agrocéan (Innov'ia) de La Rochelle © google street

La Rochelle : NE17 pointe une antenne

Le 9 novembre 2022 dans la salle des Mariages à La Rochelle, s'est tenue une réunion organisée par Nature Environnement 17 pour initier une Antenne de l'association, centrée sur La Rochelle et son agglomération.

18 personnes étaient présentes dont 5 non adhérentes.

Le nord de la Charente-Maritime représente une population importante et notre présence pourrait être meilleure qu'aujourd'hui. Par ailleurs la vitalité de l'association passe par une bonne adéquation entre les attentes des bénévoles et les activités développées.

La défense de l'environnement suppose que nous soyons présents dans les concertations locales autant que possible.

Cette première rencontre a surtout eu pour objectif de présenter l'association et ses fondamentaux, son actualité, les enjeux locaux identifiés sur l'agglomération et les activités déjà existantes, notamment les sorties naturalistes et botaniques qui attirent régulièrement de nombreux participants.

Une attention est apportée au programme national d'alerte « Sentinelle de la nature » qui permet à tout un chacun de signaler des préjudices portés à l'environnement mais aussi des initiatives positives.

Pour en savoir davantage sur cette première réunion, [cliquer ici pour lire le compte-rendu.](#)

Et maintenant ?

Une prochaine rencontre sera bientôt annoncée, elle sera plus axée sur les échanges entre participants et sur l'expression de leurs attentes pour développer 2 ou 3 activités en relation.

Nota Le fonctionnement de l'antenne restera ouvert aux non-adhérents : venez accompagnés !



© NE17

La Fabrique des Pandémies

Le hasard fait parfois bien les choses !

Cet été, Nature Environnement 17 s'est rapprochée de l'association A la Motte, qui anime le tiers lieu de la Motte Aubert à Saint Saturnin du Bois, afin d'envisager un premier partenariat : la projection du film « La Fabrique des pandémies » de Marie Monique ROBIN.

Il s'est avéré que la Biocoop de Surgères avait fait exactement la même demande. C'est donc forts d'un intérêt commun et d'un enthousiasme général que nous avons organisé le dimanche 27 novembre après-midi une projection suivie d'échanges dans la salle de spectacle du tiers lieu.

Et les spectateurs ont été au rendez-vous puisqu'une centaine de personnes a rempli la salle : séance complète !



© NE17

Pour ceux qui n'ont pas pu participer, sachez que le film est régulièrement projeté dans toute la France. Retrouvez les dates [en cliquant ici](#).

Et en attendant ou pour compléter, vous pouvez aussi lire le livre de Marie-Monique ROBIN qui a précédé la sortie du film .



Livre *la Fabrique des Pandémies*
Marie-Monique ROBIN
Édition La Découverte



Résumé du film :

Dengue, Chikungunya, Covid-19, Sida, Ebola : le nombre de maladies émergentes — jusqu'alors inconnues — a explosé ces quarante dernières années. La plupart d'entre elles sont des zoonoses, des maladies infectieuses transmises aux hommes par les animaux. Dans ce documentaire événement, la comédienne Juliette Binoche cherche à saisir les causes de cette « épidémie de pandémies ». Elle part à la rencontre de scientifiques du monde entier pour comprendre quels sont les liens entre la santé humaine et la santé des écosystèmes.

Quand la technologie sert l'écologie : des chauves-souris équipées de GPS

Grâce à leur miniaturisation (~2.4g), les balises GPS permettent dorénavant d'obtenir des informations jusqu'alors inaccessibles sur des petites espèces telles que les chiroptères de moyenne taille.

Ainsi, depuis 2021, un programme visant à étudier l'utilisation spatiale des habitats par plusieurs espèces de chiroptères forestier en danger a été mis en place sur deux sites Natura 2000 : sur la Presqu'île d'Arvert (Massif forestier de la Coubre, 17) et sur le Massif forestier de Chizé-Aulnay (79). Pour les deux espèces cibles – la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) – la pose de balises a permis d'apporter des informations relatives à l'altitude de vol, aux périodes d'activités et aux déplacements des individus. Les femelles gestantes équipées ont été capturées à l'aide d'une *harp-trap* en sortie de gîte (arboricole pour les Noctules communes et anthropophiles pour les Sérotines communes).

Les balises choisies (PinPoint VHF 40 ©Lotek) ont permis l'enregistrement de localisations toutes les 8min et étaient programmées avec un signal VHF émettant sur 2 plages horaires journalières permettant la localisation des individus équipés et le téléchargement à distance des données. Deux méthodes de pose des balises ont été expérimentées. D'une part, l'utilisation de fil chirurgicale hydrosoluble posé en collier, permettant une libération du matériel au bout de 5 à 12 jours. D'autre part, l'utilisation de trois points de colle à faux-cils (©Duo) sur le pelage dorsal, permettant une libération du matériel en 4 à 7 jours.



Sérotine commune équipée d'une balise GPS © NE17

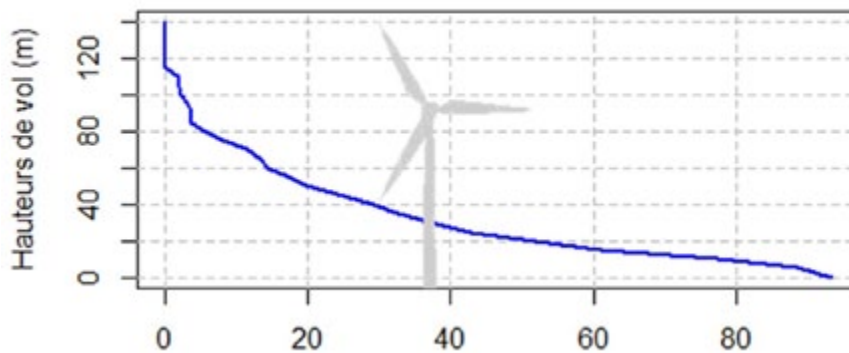
Le cas des Noctules communes :

Les données issues des 14 Noctules équipées en 2021 et 2022 sur la commune de Saint-Augustin (Presqu'île d'Arvert) ont permis de définir que le domaine vital estimé de la colonie s'étalait sur environ 14 500 Ha et ce, avec une répartition individuelle des terrains de chasse. La distance maximale parcourue au cours d'une phase d'activité de chasse étant de 19 km. Les habitats ouverts et les lisières forestières constituent les zones les plus fréquentées par l'espèce. D'ailleurs, ce sont au sein de ces habitats que les hauteurs de vols les plus importantes ont été contactées (maximum de 236m pour une moyenne de 50m). De 2 à 5 phases d'activité sont observées au cours des nuits avec un temps moyen de 140 min passé hors du gîte. Un *pattern* semble se dessiner puisque les phases d'activités sont majoritairement effectuées en début et en fin de nuit.

Le cas des Sérotines communes :

Les déplacements enregistrés pour les 6 Sérotines communes équipées en 2021 (Massif forestier Chizé-Aulnay) ont permis de montrer que 2 colonies exploitaient le même terrain de chasse inclus dans leurs domaines vitaux respectifs de 652 et 1574 Ha. Les deux colonies sont distantes de 3 km l'une de l'autre. Les femelles équipées présentaient un unique pic d'activité en début de nuit (durant entre 35 et 69 min) et chassaient principalement dans les jardins autour de la colonie, dans les prairies et en forêt. La distance maximale parcourue lors d'une activité de chasse est de 6,5 km. Les hauteurs de vol enregistrées étaient souvent inférieures à 20 m bien que des altitudes de plus de 100 m en milieux ouverts (grandes cultures) aient été enregistrées. Celles-ci s'expliquent probablement par un comportement de chasse visant à traquer des essaims d'insectes emportés par le vent.

Pour ces deux espèces de chiroptères en déclin, l'apport d'informations de ce type offre des potentialités quant aux enjeux actuels se dégageant concernant l'énergie éolienne. En effet, ces espèces sont particulièrement sensibles aux risques de collisions et au barotraumatisme. Dans le cadre de l'étude, 34 à 39% des localisations se trouve à une altitude accessible aux pales d'éoliennes (plus de 30m) pour la Noctule commune contre 4% pour la Sérotine commune.



Pourcentage des point GPS supérieurs à une hauteur donnée

Enfin, l'étude a permis de révéler quelques difficultés dans la mise en œuvre technique de ces nouvelles méthodes. En effet, bien que cette technique soit moins chronophage que le déploiement d'une étude télémétrique, elle nécessite d'investiguer préalablement les meilleurs façons d'installer les balises (contraintes de poids du matériel, perte pas assez ou trop rapide de la balise...) et nécessite de capturer préférentiellement des individus en sortie de gîte pour pouvoir connaître la zone de téléchargement des données (si non, risque de ne pas retrouver l'individu et donc de ne pas pouvoir télécharger les données).

Ce programme est développé grâce au soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, au Contrat Plan Etat-Région Nouvelle Aquitaine « EcoNat » et à l'Office National des Forêts Centre Ouest Aquitaine.

David Pinaud, Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (UMR7372 CNRS – La Rochelle Université)
Mélanie Darnault, Loïse Huot, Manon Béréhouc et Maxime Leuchtmann, Nature Environnement 17

Oiseaux forestiers

Améliorer la connaissance de l'avifaune forestière en Poitou-Charentes

Les espaces forestiers de Poitou-Charentes recouvrent une superficie d'environ 380 000 ha, soit un recouvrement de 15% de la surface total de l'ex-région. Ce faible taux de recouvrement (31% au niveau national) s'explique par la disparition de la moitié de la surface boisée cartographiée en 1850. Le défrichement pour l'agriculture, l'urbanisation ou encore l'installation d'infrastructures (routes, lignes électriques...) ont principalement impactés les grands massifs. La surface moyenne des boisements est donc restée stable, autour des 10 ha (IGN & CBN, 2021).

La forêt privée représente 92 % de la surface boisée. Les forêts domaniales occupent 7% de la surface forestière et le dernier pourcent est géré par les collectivités. En Poitou-Charentes, la moitié des forêts sont présumées anciennes, c'est à dire déjà existante lors de la cartographie de 1850. Toutefois, elles occupent une majorité des forêts publiques (77%) mais moins de la moitié des boisements privés (48%). La forêt privée est ainsi très morcelée avec un tiers des boisements qui sont inférieurs à 4 ha et majoritairement destinés à la production de bois (IGN & CBN, 2021).

La forêt picto-charentaise se répartit en plusieurs sous-régions, avec une diversité des peuplements (résineux, feuillus et des mélanges).

Les indicateurs STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) montrent, sur la période de 1989 à 2019, une stabilité des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux forestiers. Toutefois, à l'échelle du Poitou-Charentes, aucune étude récente ne permet une évaluation pertinente du statut du cortège des espèces forestières. Les données sont parfois lacunaires concernant des espèces communes considérées comme de bons indicateurs de la biodiversité forestière (Pouillot siffleur, Pouillot fitis, Pouillot de Bonelli, Mésange nonnette, Mésange huppé...). Les données pour évaluer le statut actuel des espèces patrimoniales inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux et inféodées aux milieux forestiers (Pic cendré, Pic noir et Pic mar) méritent quant à elles d'être actualisées. Enfin, les populations nicheuses de rapaces forestiers restent très peu connues (Circaète Jean-le-Blanc, Autour des Palombes, Bondrée apivore...) et leur état de conservation nécessite donc d'être évalué.

Le programme Oiseaux forestiers, initié par la LPO Poitou-Charentes, est une continuité de la dynamique initiée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres en 2011 et 2012 et de la LPO en Charente-Maritime en 2015-2016 sur les cortèges avifaunistiques peuplant les massifs forestiers Picto-charentais. Ces actions ont pleinement rempli leurs objectifs et permis de tisser de nouveaux liens entre les environnementalistes et les propriétaires forestiers. Ainsi, en 2022, le programme Oiseaux forestier rassemble la LPO Poitou-Charentes, le Groupe Ornithologiques des Deux-Sèvres, Charente Nature et Nature Environnement 17 sous l'égide de Poitou-Charentes Nature.

L'objectif général de ce programme est d'actualiser et d'améliorer les connaissances de l'avifaune des différents milieux forestiers en Poitou-Charentes. Il se décline en 4 objectifs opérationnels.

- **Inventaires de l'avifaune des milieux forestiers en période de nidification :**

Ces inventaires ont pour objet de recenser, sur différents types de massifs forestiers, les oiseaux nicheurs présents. Ces prospections permettent d'alimenter le projet collaboratif « Oiseaux de France » qui vise à mettre à jour de manière régulière les connaissances sur l'avifaune de France métropole.

- **Formation des bénévoles :**

Plusieurs séances de formation à la reconnaissance des oiseaux forestiers seront organisées, dans différents sites du département, à destination des adhérents et sympathisants des associations de protection de la nature, afin de les préparer à la prospection de terrain.

- **Animation d'un groupe de bénévoles « Circaète Jean-le-Blanc » :**

Afin de mieux évaluer le nombre de couples nicheurs de Circaète Jean-le-Blanc et leurs succès de reproduction, un groupe Circaète a été constitué dans chaque département en se basant sur le groupe « Circaète » de la Vienne déjà existant. Les bénévoles sont mobilisés pour la recherche des aires et le suivi de la nidification de l'espèce.

Afin de mieux connaître le domaine vital du Circaète Jean-le-Blanc adulte, la pose de balise GPS sur quelques adultes du Poitou-Charentes pourrait permettre d'apporter de précisions. Les oiseaux ciblés seraient ceux nichant à proximité de parc ou de projet de parc éolien pour comprendre ou anticiper le comportement des individus vis-à-vis de ces aménagements.

- **Sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires à la relation entre gestion forestière et biodiversité avifaunistique :**

Cette sensibilisation sera menée en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestières (CRPF) ainsi qu'avec l'Office National des Forêts (ONF). Elle s'appuiera sur une analyse des données de l'inventaire permettant de mettre en évidence la diversité spécifique des différents types de peuplement. Une réunion ou une rencontre de terrain pourrait être mise en place pour échanger et partager les enjeux avifaunistiques.

Julien CURASSIER - LPO Poitou-Charentes

**Pour découvrir le bilan du programme Oiseaux Forestiers
en Charente-Maritime
[CLIQUER ICI.](#)**



Fiche espèces

Les musaraignes

Venez voir, me dit mon voisin, mon chat vient d'attraper une drôle de souris, il ne l'a pas mangé et il l'a laissé devant ma porte!

Intrigué, je me laisse guider à travers le jardin de mon interlocuteur... un doute s'installe dans mon esprit... La nuit commence à tomber, et il me semble bien avoir vu une petite forme grise, traverser l'allée pour se faufiler rapidement dans la végétation de bordure. Le petit animal a disparu, mais je peux suivre sa progression dans l'herbe, grâce à ses petits cris aigus, à peine audibles. Aucun doute, il s'agit d'une musaraigne. Quant à la souris, tuée mais abandonnée devant la porte de mon voisin, il s'agit également d'une musaraigne à première vue, une Crocidure musette (*Crocidura russula*).

Les musaraignes, contrairement aux souris, ne sont pas des rongeurs, mais des insectivores, de la famille des Soricidés. A travers la quinzaine d'espèces que l'on rencontre en Europe, dix vivent en France, dans des zones plus ou moins localisées, comme la Musaraigne carrelet (*Sorex araneus*) qui est la plus répandue en Europe, mais qui, en France, ne se rencontre que dans les zones montagneuses et dans les plaines du nord est. Seulement sept espèces sont concernées dans notre département.

Parmi ces dernières, il y a lieu de considérer les musaraignes à dents blanches, telles que les Crocidures, au pavillon auditif bien visible, et celles dites à dents rouges des types Sorex et Crossope aux oreilles plus cachées dans le pelage.

Les musaraignes font partie des plus petits mammifères vivants de nos jours et, si leur forme rappelle celle des souris, leur corps est plus menu, délié. Leur crâne est long, avec un museau pointu et mobile, en forme de trompe, des dents très aiguës. Leurs yeux sont petits, et sont, pour certaines espèces, dissimulés dans une fourrure courte, épaisse et soyeuse. Leur vue est faible, mais elles ont un excellent odorat.

Elles produisent des ultra-sons pour se diriger par écholocation, chasser et s'orienter dans la végétation, les galeries qu'elles creusent dans le sol ou dans les terriers empruntés à d'autres micromammifères.

Selon les espèces, elles fréquentent les milieux couverts de broussailles, landes, prairies, dunes herbeuses, lisières de bois, jardins, haies, granges et bords de cours d'eau.

Le nid, petite boule constituée de feuilles et d'herbes sèches, est caché au sol dans une végétation compacte, sous les pierres, dans des cavités.

Les musaraignes peuvent consommer par jour une quantité de nourriture supérieure à leur propre poids, et même près du double pour les femelles, quand elles allaitent leurs petits. Le régime alimentaire est principalement constitué d'insectes, parfois des petits mammifères ou autres très jeunes vertébrés. Habituellement solitaires, peu sociables, craignant la lumière, elles ont surtout une vie nocturne, mais elles peuvent aussi être diurnes.

Elles ont, sur les flancs, des glandes latérales, qui peuvent jouer un rôle sexuel, de marquage de territoire et certaines ont des glandes salivaires qui produisent une sécrétion toxique.

Si la longévité des musaraignes est relativement courte, moins de deux ans pour la plupart, elles peuvent faire plusieurs portées par an, avec une gestation de trois à quatre semaines.

Quatre musaraignes à dents blanches peuvent être rencontrées chez nous :

- **La Pachyure étrusque** (*Suncus etruscus*) : c'est l'un des plus petits mammifères du monde, et le plus petit d'Europe. De couleur gris roussâtre dessus, plus blanchâtre dessous, avec une tête longue et des oreilles relativement grandes. Sa longueur varie de 35 à 50 mm sans la queue, pour un poids de 1,5 à 2,5 grammes. C'est une espèce très sensible au froid, qui vit dans les lieux chauds et secs (les landes, les ruines, sous les rochers et les souches). On la trouve dans la partie la plus au sud de la Charente-Maritime. Très carnassière, elle peut consommer des insectes de la taille d'un criquet.



Crocitude des jardins © M. Berroneau

- **La Crocitude des jardins** (*Crocitude suaveolens*) : musaraigne d'un gris tirant sur le brun, qui vit dans le sud de la France et remonte jusqu'à la Loire en suivant le littoral. Sa longueur, varie de 50 à 80 mm sans la queue pour un poids de 5 à 6 grammes.

- **La Crocitude musette** (*Crocitude russula*) : certainement la plus commune dans notre région, qui pénètre même dans les maisons et les étables en hiver. De couleur brun grisâtre, aux oreilles bien visibles, museau en trompe mobile, elle mesure de 50 à 86 mm, une queue avec des longs poils isolés d'environ 45 mm, pour un poids de 10 à 14 grammes. Surtout nocturne, elle semble plus omnivore que les autres espèces. La mère et ses petits âgés de huit jours, peuvent former une véritable caravane s'ils sont dérangés au nid. En suivant la femelle qui est en tête, le premier des jeunes tient la base de la queue de sa mère entre ses dents, les suivants faisant de même avec celui qui le précède .



Crocitude musette
© M. Berroneau

- **La Crocitude leucode** (*Crocitude leucodon*) : musaraigne à dents blanches au pelage nettement bicolore. Ses habitats sont très divers à travers l'Europe (des steppes aux taillis). Elle se nourrit d'invertébrés et occasionnellement de jeunes micromammifères.

Et trois espèces de Musaraignes à dents rouges vivent en Charente Maritime :

- **La Musaraigne pygmée** (*Sorex minutus*) : pelage brun dessus et grisâtre dessous. Musaraigne qui mesure entre 39 et 60 mm avec un poids entre 2,5 à 7,5 grammes. C'est une petite musaraigne qui court vite, nage et grimpe bien. Elle vit dans une grande partie de l'Europe.
- **La Musaraigne couronnée** (*Sorex coronatus*) : en plaine, dans une grande partie de la France, dans des lieux secs et chauds. Elle mesure entre 68 et 80 mm pour un poids de 7 à 11 grammes .
- **La Crossope aquatique** (*Neomys fodiens*) : c'est la plus grande musaraigne d'Europe, elle mesure entre 60 et 96 mm et pèse entre 10 et 23 grammes. Elle a le dessus du pelage gris-foncé, le ventre blanc et les oreilles sont cachées dans le pelage. Ses pieds sont bordés de poils raides qui, en s'étalant, facilitent la nage. Elle vit près de l'eau dans les ruisseaux, fossés et étangs. Cette espèce se nourrit de crustacés, larves d'insectes aquatiques, alevins ou micromammifères. Des glandes sous-maxillaires, déversent dans sa salive, des sécrétions toxiques, capables de tuer un petit mammifère. C'est une espèce protégée par la loi.



Musaraigne couronnée
© GMHL

Les musaraignes consomment d'énormes quantités d'insectes, dont beaucoup causent des dommages aux cultures, et de ce fait, se trouvent être des auxiliaires précieux pour les agriculteurs, les jardiniers et le sylviculteurs. Les rapaces nocturnes les mangent et on retrouve leurs ossements dans leurs pelotes de réjection, ce qui permet, dans un environnement donné, d'identifier, donc de reconnaître la présence des différentes espèces de micromammifères.

Serge Seguin

Caractérisation des mares de Charente-Maritime

Dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire des mares du Poitou-Charentes, nous évaluons l'état de conservation du réseau de mares en réalisant une caractérisation de celles-ci sur un certain nombre de secteurs géographiques en Charente-Maritime. Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider à réaliser cette caractérisation, qui consiste en une description physique et biologique des mares, à partir d'un certain nombre de critères. Afin de réaliser au mieux cette mission, des formations sont proposées. La prochaine aura lieu à l'université de la Rochelle, probablement à 17h30, mais la date n'est pas encore fixée. Si vous souhaitez participer à cette étude mais que vous n'êtes pas disponible pour la formation, prévenez-nous et nous trouverons une solution !

**Toute l'année, sur plusieurs secteurs géographiques du département.
Les dates seront communiquées sur notre site internet.**

Pour en savoir davantage et vous inscrire pour pouvez contacter Naïs Aubouin : nais.aubouin@ne17.fr



Cistude d'Europe © O. Roques

Prospection de la Cistude d'Europe en sortie d'hivernage

Nous cherchons à caractériser l'habitat d'hivernage de la Cistude d'Europe, à identifier les secteurs à enjeu pour cette espèce à cette période de l'année, dans le marais de Brouage, et à évaluer l'impact du curage sur la population, suite aux travaux de curage qui ont lieu les 2 derniers étés. Nous avons besoin de bénévoles pour parcourir à pied, en autonomie, un certain nombre de fossés. La mission consiste à noter la présence de l'espèce et à réaliser un relevé de paramètres environnementaux sur des points déjà définis.

Du 15 février au 15 mars 2022 - Marais de Brouage

Modalités : prévoir des bottes et une paire de jumelles. Les *waders* / cuissardes peuvent être utiles selon les secteurs. Nous vous prêterons une perche graduée pour les relevés environnementaux.

Pour en savoir davantage et vous inscrire pour pouvez contacter Naïs Aubouin : nais.aubouin@ne17.fr

Adhésion 2023

Votre engagement à nos côtés compte et nous vous remercions pour votre adhésion en 2022. Vous pouvez dès maintenant renouveler votre adhésion pour l'année 2023 en adhérent en ligne.

ADHÉSION 2023 - ADHÉRER EN LIGNE

Lorsque vous adhérez ou faites un don, vous bénéficiez d'une déduction d'impôt de 66%. Vous recevrez un reçu fiscal pour votre déclaration d'impôt.



**Toute l'équipe vous souhaite
de très bonnes fêtes de fin d'année**